RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE LÉVIS POUR L'ANNÉE 2024

DATE	VENDREDI 29 AOÛT 2025	**HEURE**	12h00
ENDROIT	INCINÉRATEUR, RUE DE VULCAIN, SALLE DE CONFÉRENCE		
RÉUNION NO.	2025-01		
RÉDIGÉ PAR	DANIEL PELLERIN, COORDONNATEUR	**VÉRIFIÉ PAR**	DANIEL PELLERIN, COORDONNATEUR

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue - Adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 septembre 2024
3. Bilan des opérations pour l'année 2024
4. Principaux travaux et activités réalisés en 2024
5. Projets et activités à venir
6. Suivi de l'échantillonnage et de la caractérisation des émissions atmosphériques
7. Avis d'émissions élevées
8. Questions diverses
9. Mot de la fin

SONT PRÉSENTS :

- Mme Chrystel Jellade, directrice générale, *COOP FA*, représentante d'un groupe environnemental
- Mme Karole Labrie, représentante des *Amis du boisé de l'Auberivière*
- M. Jean-Pierre Larouche, citoyen habitant dans le secteur de l'incinérateur
- Mme Fleur Paradis, conseillère municipale, représentante de l'exploitant
- M. Daniel Pellerin, coordonnateur à l'incinérateur, Service des matières résiduelles, Ville de Lévis

SONT ABSENTS :

- M. Christian Paré, chef du Service des matières résiduelles
- Mme Geneviève Coudé-Lévesque, directrice de l'environnement

1. MOT DE BIENVENUE / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après un tour de table permettant à tous les membres du Comité de se présenter, M. Pellerin fait la lecture de l'ordre du jour et en propose l'adoption.

Résolution 2025-01
Il est proposé par Madame Chrystel Jellade, appuyé par Madame Karole Labrie, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

Depuis l'an dernier, les confirmations courriel servent à approuver le compte-rendu courant avant son envoi au ministère. Il n'est donc pas nécessaire d'en faire la lecture. Lesdits courriels sont conservés dans les dossiers électroniques à titre de référence.

3. BILAN DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur Daniel effectue un retour sur l'année 2024 à l'aide d'une présentation PPT. Il résume les faits saillants du bilan des opérations de l'incinérateur à l'aide de la figure 1 et de divers graphiques permettant de mettre en lumière les quantités annuelles incinérées ainsi que les taux de fonctionnement et d'enfournement des 6 dernières années. Il discute également des résultats opérationnels et formule divers commentaires. La présentation PPT est jointe au présent procès-verbal.

4. PRINCIPAUX TRAVAUX D'ENTRETIEN RÉALISÉS EN 2024

Monsieur Pellerin énumère les principaux travaux réalisés en 2024 en utilisant la présentation PPT.

5. SUIVI DE L'ÉCHANTILLONNAGE ET DE LA CARACTÉRISATION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES 2024

Monsieur Pellerin revient d'abord sur les obligations de la Ville relativement au système de mesure en continu de l'incinérateur. Ce système est vérifié minimalement une fois par an.

Il rappelle les paramètres analysés, c'est-à-dire les 5 paramètres faisant l'objet d'une norme spécifique :

- Matières particulaires
- HCl
- CO
- Dioxines et Furanes
- Hg

Il mentionne également les 10 paramètres pour lesquels il existe des lignes directrices du *Conseil canadien des ministres de l'Environnement*.

Les résultats des campagnes d'échantillonnage de 2024 ainsi que le comparatif avec les années précédentes sont présentés et commentés. Les résultats obtenus en 2024 se sont améliorés et ils sont cohérents avec ceux des dernières années. Soulignons que tous les paramètres ont grandement été respectés et cela démontre le contrôle que nous avons sur les opérations et la qualité de nos rejets.

Il convient de rappeler que la firme spécialisée Consulair a été retenue pour effectuer la campagne d'échantillonnage de l'année 2025. À la suite d'un nouvel appel d'offres lancé l'an dernier, l'entreprise s'est vu attribuer un contrat couvrant les campagnes annuelles de 2025 et 2026.

6. AVIS DES ÉMISSIONS ÉLEVÉES POUR L'ANNÉE 2024

Cinq (5) paramètres doivent être mesurés en continu à la cheminée de l'incinérateur et respecter une limite précise. Des avis d'émissions élevées sont émis et transmis au ministère de l'Environnement lorsque la moyenne de ces mesures sur 1 heure ou sur 4 heures dans le cas particulier du monoxyde de carbone est dépassée. Le nombre d'avis d'émission élevée transmis au ministère a été de 3 pour l'année 2024. Ce nombre est semblable à celui des dernières années. Cela traduit la bonne opération de l'incinérateur comme mentionné précédemment.

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pellerin informe le comité qu'un nouveau technicien à l'incinérateur a été embauché. Le nouveau technicien pourrait contribuer à répondre aux deux points soulevés précédemment par un membre.

On suggère de présenter les paramètres mesurés en termes de masse par heure (mg/h ou µg/h), ou en masse totale émise. Cela permettrait de les mettre en relation avec les quantités reçues.

On demande s'il serait possible de quantifier les quantités totales de contaminants émis annuellement dans l'atmosphère, en kilogrammes ou en tonnes, afin de mieux illustrer l'impact de nos opérations.

Un membre demande s'il serait possible de centraliser la récupération du compost, par exemple, près des RPA avec des Moloks ou autre, ou près des immeubles à logements, comme sur la rue Pierre-Bouchard à Lauzon.

8. MOT DE LA FIN

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour ayant été traités, la réunion est levée à 13h30.

Résolution 2025-02
Madame Fleur Paradis propose la levée de la réunion, appuyée par Madame Chrystel Jellade.